



# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

# Soumission par télécopieur: 1-855-983-1808

# Soumission par courriel:

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

# **Proposal To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Proposition à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office - Bureau de distribution Agence Parcs Canada Québec, G1R 3Z8

	Title-Sujet Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut				
	Solicitation No 5P468-23-0045		<b>Date</b> 7 jui	: n 2023	
GETS Reference No. – N° de référence du SEAG S/O				Client Ref. No. – N° de réf. du client S/O	
	Solicitation Closes – L'invitation prend fin :				
<b>at – à</b> 14h00  on – le 11 juillet 2023			Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE		
	F.O.B F.A.B. Plant-Usine : □ Destination : ⊠ Other-Autre : □				
	Address Inquiries	to: - Adresser toute d	emande	de renseignements à :	
>	Cloë Pelland Tessier <u>cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca</u>				
	Telephone No N° de téléphone Fax No N° de télécopieur			- N° de télécopieur	
418 928-7252			1-855	-983-1808	
	Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et travaux de construction :				
	See Herein - V	oir aux présentes			

# TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'en	trepreneur
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of Nom de la personne autorisée à signer au nom o	the Vendor/Firm du fournisseur/de l'entrepreneur
Title – Titre :	
Telephone No N° de téléphone :	
Email Address - Courriel :	
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

# LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

# LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca</u>. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca</u> ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-855-983-1808.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

## SÉLECTION DES ENTREPRENEURS / PLAN D'AVANTAGES AUX INUITS

L'entrepreneur devrait s'assurer de fournir des avantages spécifiques et convenus pour les populations lnuits et les entreprises autochtones tel que décrit à l'annexe H.

## ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

Ce marché est assujetti à l'entente sur les revendications territoriales globales suivantes : L'accord sur les revendications territoriales du Nunavut

## **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: http://www.depotdirect.gc.ca

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# **DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)**

# **TABLE DES MATIÈRES**

Le but de cette table des matières est de clarifier la structure générale de l'ensemble du document.

# Page de couverture

# Instructions particulières aux proposants (IP)

IP1	Introduction
IP2	Documents de la proposition
IP3	Questions ou demandes d'éclaircissement
IP4	Conférence des soumissionnaires
IP5	Accords commerciaux signés par le Canada
IP6	Attestations
IP7	Exigences relatives à la sécurité
IP8	Ententes sur les revendications territoriales globales
IP9	Plafond du coût de construction
IP10	Sites Web

# Clauses, conditions et modalités générales

Entente

Conditions supplémentaires (CS)

CS1 Conditions supplémentaires
CS2 Exigences relatives à la sécurité
CS3 Plafond du coût de construction

CS4 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur

place

# Particularités de l'entente

### **Annexes**

Annexe A Annexe B Annexe C Annexe D Annexe E Annexe F Annexe G	Formulaire d'identification des membres de l'équipe Formulaire de déclaration/d'attestations Formulaire de proposition de prix Énoncé de projet Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) Faire affaire avec TPSGC Formulaire d'attestation
Annexe G	Formulaire d'attestation
Annexe H	Plan d'avantages aux Inuits (PAI)

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX PROPOSANTS (IP)**

## IP1 INTRODUCTION

- 1. L'Agence Parcs Canada (APC) a l'intention de faire appel à une entreprise ou à une coentreprise d'experts-conseils pour assurer les services professionnels requis dans le cadre du projet, selon les modalités exposées dans la présente Demande de propositions (DDP).
- 2. Il s'agit d'un processus de sélection en une seule phase.
- 3. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette DDP de présenter une proposition détaillée complète qui portera non seulement sur les qualifications, l'expérience et la composition de l'équipe d'experts-conseil proposés, mais également sur la méthode de travail détaillée ainsi que sur les prix et les conditions de l'offre. Un volet technique combiné à un volet financier de l'offre constitueront la proposition.

# IP2 DOCUMENTS DE LA PROPOSITION

 Toutes les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans la DDP et le contrat subséquent par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de la DDP et du contrat subséquent comme si elles y étaient formellement reproduites.

Toutes les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans la DDP et le contrat subséquent par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par TPSGC. Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Toute référence au ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada doit être supprimée et remplacée par le ministre de l'environnement représenté par Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit être supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

- 2. Les documents qui constituent la proposition sont les suivants :
  - (a) Instructions particulières aux proposants (IP);
     R1410T (2022-01-28), Instructions générales (IG) Services d'architecture et/ou de génie Demande de proposition;
     Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP);
  - (b) les clauses, conditions et modalités générales, et les modifications qui s'y rapportent, identifiées dans la clause Entente;
  - (c) l'énoncé de projet / le mandat;
  - (d) le document intitulé « Faire affaire avec TPSGC- Manuel de documentation et de livrables»;
  - (e) toute modification au document de la DDP émise avant la date prévue de présentation des propositions; et

Solicitation No N° de l'invitation
5P468-23-0045/A

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

- (f) la proposition, le formulaire de déclaration/d'attestations et le formulaire de proposition de prix.
- (g) Le Plan d'avantages aux Inuits (PAI)
- 3. La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

# IP3 QUESTIONS OU DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT

Les questions ou les demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission doivent être soumises par écrit le plus tôt possible à l'autorité contractante dont le nom figure à la page 1 de la DDP. Les demandes de renseignements ou d'éclaircissement devraient être reçues au plus tard **huit (8) jours ouvrables** avant la date limite indiquée sur la page couverture de la DDP. Il se peut que les demandes de renseignements ou d'éclaircissement reçues après cette date demeurent sans réponse avant la date de clôture pour la présentation des propositions.

# IP4 CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Il n'y aura pas de conférence des soumissionnaires.

# IP5 ACCORDS COMMERCIAUX SIGNÉS PAR LE CANADA

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) et de l'Accord du libre-échange canadien (ALEC).

## **IP6 ATTESTATIONS**

# 1. Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction, de l'article Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, des Instructions générales, le proposant doit, s'il y a lieu, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# **IP7 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité

## IP8 ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

Ce marché est assujetti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes : ERTG Nunavut

# **IP09 PLAFOND DU COÛT DE CONSTRUCTION**

Le coût estimatif de construction préparé par l'expert-conseil ne doit pas excéder le plafond du coût de construction précisé dans les Conditions supplémentaires.

## **IP10 SITES WEB**

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc

national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

La connexion à certains des sites Web se trouvant dans la DDP est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Loi sur l'équité en matière d'emploi http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401

Programme de contrats fédéraux (PCF)

http://www.travail.gc.ca/fra/normes equite/eq/emp/pcf/index.shtml

Formulaire LAB 1168 Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi http://www.servicecanada.gc.ca/cgibin/search/eforms/index.cgi?app=profile&form=lab1168&dept=sc&lang=f

Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

Loi sur le lobbying

http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-12.4/index.html?noCookie

AchatsCanada page d'occasions de marché https://canadabuys.canada.ca/fr/occasions-de-marche

Données d'inscription des fournisseurs https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/

Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'expert-conseil http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/2913-1.pdf

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Directive sur les voyages du Conseil national mixtehttp://www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?dlabel=travel-voyage&lang=fra&did=10&merge=2 Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# CLAUSES, CONDITIONS ET MODALITÉS GÉNÉRALES

### **ENTENTE**

- 1. L'expert-conseil comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Canada, une entente ayant force obligatoire doit être conclue entre le Canada et l'expert-conseil, et les documents qui constituent l'entente doivent être les documents suivants :
  - (a) la page de couverture et la présente clause « Entente »;
  - (b) les clauses, conditions et modalités générales, ainsi que les modifications qui s'y rapportent, désignées comme suit :
    - <u>R1210D</u> (2022-12-01), Conditions générales (CG) 1 Dispositions générales Services d'architecture et/ou de génie
    - R1215D (2022-12-01), Conditions générales (CG) 2 Administration du contrat
    - R1220D (2015-02-25), Conditions générales (CG) 3 Services d'expert-conseils
    - R1225D (2015-04-01), Conditions générales (CG) 4 Droits de propriété intellectuelle
    - R1230D (2018-06-21), Conditions générales (CG) 5 Modalités de paiement
    - R1235D (2011-05-16), Conditions générales (CG) 6 Modifications
    - <u>R1240D</u> (2018-06-21), Conditions générales (CG) 7 Services retirés à l'expert-conseil, suspension ou résiliation
    - R1245D (2016-01-28), Conditions générales (CG) 8 Règlements des conflits
    - R1250D (2022-12-01), Conditions générales (CG) 9 Indemnisation et assurance Particularités de l'entente
  - (c) l'Énoncé de projet / Mandat;
  - (d) le document intitulé « Faire affaire avec TPSGC »;
  - (e) toute modification au document de la DDP incorporée dans l'entente avant la date de l'entente;
  - (f) la proposition, le formulaire de déclaration/d'attestations et le formulaire de proposition de prix.
- 2. Les documents identifiés ci-dessus par un numéro, une date et un titre, sont incorporés par renvoi à l'entente et en font partie intégrante comme s'ils y étaient formellement reproduits, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente.

Les documents identifiés ci-dessus par un numéro, une date et un titre, sont reproduits dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC à l'adresse suivante : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>.

Toute référence au ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada doit être supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement représenté par Parcs Canada. Toute référence au ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada doit être supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

- 3. En cas d'incompatibilité entre l'information fournie dans les documents suivants, ces derniers auraient priorité dans l'ordre suivant :
  - a) toute modification ou tout changement apporté à l'entente conformément aux modalités et conditions de l'entente:
  - b) toute modification à l'invitation à soumissionner émise avant la date prévue de présentation des propositions;
  - c) la présente clause « Entente »;
  - d) les Conditions supplémentaires;

Solic	itati	on No	o N°	de	ا'in،	/ita	tion
5P46	8-2	3-004	-5/A				

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

- e) les clauses, conditions et modalités générales;
- f) les Particularités de l'entente;
- g) l'Énoncé de projet / le mandat;
- h) le document intitulé « Faire affaire avec TPSGC- Manuel de documentation et de livrables »;
- i) la proposition.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### CS<sub>1</sub> **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Aucune condition supplémentaire ne s'applique à l'entente.

#### **EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ** CS<sub>2</sub>

Cette entente ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### PLAFOND DU COÛT DE CONSTRUCTION CS<sub>3</sub>

- 1. Le plafond du coût de construction est de 2 999 000.00 \$ (excluant les taxes applicables).
- 2. Conformément à l'article CG3.11 Contrôle des coûts de la clause R1220D (2015-02-25), durant toutes les étapes de l'élaboration du projet, le coût estimatif de construction préparé par l'expertconseil n'excédera pas le plafond du coût de construction tel que précisé ci-dessus. Cette divulgation des fonds disponibles n'engage pas le Canada à verser à l'expert-conseil des honoraires fondés sur ce dit montant.

### CS4 RESPECT DES MESURES, DES ORDRES PERMANENTS, DES POLITIQUES ET DES **REGLES EN PLACE**

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

# PARTICULARITÉS DE L'ENTENTE

Les particularités de l'entente seront émises au moment de l'adjudication du contrat et identifieront les honoraires à verser à l'expert-conseil pour les services tels que déterminés dans le formulaire de proposition de prix.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE A - FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Pour obtenir des détails sur le présent formulaire, se référer à Annexe E - l'EPEP dans la Demande de proposition.

L'expert-conseil principal et les autres membres de l'équipe de l'expert-conseil doivent être agréés, ou admissibles à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales.

I.	Expert-conseil	principal (Prop	osant – Arc	hitecte) :		
Nom de	e la firme ou de l	a coentreprise :				 
Person	nes clés et attes	tation professior	nelle provinc	iale et/ou ac	créditation pr	ofessionnelle :
II.	Principaux so	us-experts-cons	seils / spécia	alistes:		
Ingénie	eur en structure	•				
Nom de	e la firme :					
Person	nes clés et attes	tation profession				ofessionnelle :   
lil. Ingénie	Principaux so	us-experts-con	seils / spécia	alistes:		
_	e la firme :					
NOIT G	e la IIIIIle .					
Person	nes clés et attes	tation professior	nelle provinc	iale et/ou ac	créditation pr	ofessionnelle:
						·· ··

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

IV.	Principaux sous-experts-conseils	/ spécialistes:
-----	----------------------------------	-----------------

Ingénieur électrique				
Nom de la firme :				
Personnes clés et attest	ation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :			
V. Principaux sou Estimateur de coûts	s-experts-conseils / spécialistes:			
Nom de la firme :				
Personnes clés et attest	ation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :			

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

**NOM DU PROPOSANT:** 

Adresse:

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

Adresse de correspondance (si elle diffère de l'adresse)

# ANNEXE B - FORMULAIRE DE DÉCLARATION/D'ATTESTATIONS

**Titre du projet :** Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# 1. Information concernant le proposant

	Ville :	Ville :		
	Prov./Terr./ État :	Prov./Terr./ État :		
	Code postal :	Code postal :		
Numéro de téléphone :		Numéro de télécopieur :		
	Courriel :			
	Numéro d'entreprise – approvisionnement :			
Ту	pe d'entreprise	Γaille de l'entreprise		
	Propriétaire unique	Nombre d'employés		
	Associés	Architectes diplômés Ingénieurs professionnels		
	Société	Autres professionnels		
	Coentreprise	Soutien technique		
		Autre		

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE B - FORMULAIRE DE DÉCLARATION/D'ATTESTATIONS (SUITE)

# Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Pour se conformer aux politiques et directives du Conseil du Trésor sur les contrats accordés aux anciens fonctionnaires, les entrepreneurs doivent fournir les renseignements ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, selon le cas, l'information requise, n'ont pas été reçues avant la fin de l'évaluation des propositions, le Canada informera l'entrepreneur d'un délai pour s'exécuter. Si l'entrepreneur ne répond pas à la demande du Canada dans le délai prescrit, sa proposition sera jugée non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Solicitation No N° de l'invitation 5P468-23-0045/A
--

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

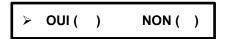
Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?



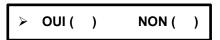
Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

# Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?



Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire; b)
- la date de la cessation d'emploi; c)
- le montant du paiement forfaitaire;
- le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE B - FORMULAIRE DE DÉCLARATION/D'ATTESTATIONS (SUITE)

# Nom du proposant :

## **DÉCLARATION:**

Je, soussigné, à titre de dirigeant du proposant, atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans la proposition ci-jointe sont exacts au meilleur de ma connaissance. Si la proposition est présentée par des associés ou une coentreprise, chacun des associés ou chacune des entités membres de cette coentreprise doit fournir ce qui suit.

Nom	Signature
Titre J'ai l'autorité d'engager la société / les associés	/ le propriétaire unique / la coentreprise
Nom	Signature
titre J'ai l'autorité d'engager la société / les associés	/ le propriétaire unique / la coentreprise
Nom	Signature
Titre J'ai l'autorité d'engager la société / les associés	/ le propriétaire unique / la coentreprise
La personne suivante servira d'intermédiaire avent	ec TPSGC durant la période d'évaluation de la
Téléphone : Télécopieur :	
Courriel :	

Cette Annexe B devrait être remplie et fournie avec la proposition mais elle peut être fournie plus tard comme suit: si l'Annexe B n'est pas remplie et fournie avec la proposition, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la proposition sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Honoraires fixes

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

DIRECTIVES : Veuillez remplir ce formulaire de proposition de prix et le soumettre au numéro de télécopieur ou à l'adresse électronique désignée sur la première page de la "demande de proposition" pour la réception des propositions avec le nom du soumissionnaire, le nom du projet, le numéro de sollicitation de l'APC et les mots "FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX" écrits sur la page de couverture de la télécopie ou sur la ligne d'objet du courriel électronique. Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation :
Nom du proposant :
Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut
<b>Nom de projet :</b> Conception et inspection de la renovation du bâtiment administratif du Parc national de

### 1. SERVICES REQUIS

**SERVICES** 

A) Honoraires fixes (R1230D (2018-06-21), CG 5 - Modalités de paiement)

Services requis, y compris la totalité des frais, des services et des produits à livrer pour fournir les services précisés dans l'énoncé du projet et dans les documents de la demande de soumission :

SR 1 Ébauche de concept	\$
SR 2 Avant-projet	\$
SR 3 Documents de construction	\$
SR 4 Indemnité pour frais de voyage et débours	10 000.00 \$
TOTAL DES FRAIS POUR LES SERVICES REQUIS (incluant l'indem	nité)\$

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# 2. SERVICES OPTIONNELS / SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Les services optionnels, y compris tous les coûts, services et produits livrables connexes pour compléter les services spécifiés dans l'énoncé du projet et dans les documents de la Demande de Proposition :

Total des frais évalués (incluant les indemnités)	\$				
Total des frais pour les services optionnels (incluant l'indemnité)	\$				
Total des frais pour les services requis (incluant l'indemnité)	\$				
COÛT TOTAL DES SERVICES AUX FINS D'ÉVALUATION DES P	ROPOSITIONS				
TOTAL DES FRAIS POUR LES SERVICES OPTIONNELS (incluant l'indemnité)\$					
OS 3 Indemnité pour frais de voyage et débours	\$ 10,000				
OS 2 Construction et administration des contrats	\$				
OS 1 Services de la phase d'appel d'offres	\$				

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc

national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (SUITE)

# Les éléments suivants NE feront PAS partie intégrante du processus d'évaluation.

Le Canada peut accepter ou refuser n'importe lesquels des honoraires, débours ou tarifs horaires suivants. Le Canada se réserve le droit de négocier ces honoraires, débours ou tarifs horaires.

## **TAUX HORAIRES**

# LES TAUX HORAIRES SUIVANTS PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS POUR LES MODIFICATIONS FUTURES AU CONTRAT.

## A) Patrons

Nom	Taux horaire

# B) Employés

Nom	Taux horaire

FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE D ÉNONCÉ DE PROJET

Ce document est joint en format PDF.

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

ANNEXE E - EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS (EPEP)

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

EPEP 1 Renseignements généraux

EPEP 2 Demandes de proposition

EPEP 3 Exigences de présentation et évaluation des propositions

EPEP 4 Prix des services

EPEP 5 Note totale

EPEP 6 Exigences de présentation des propositions - Liste de vérification

## EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Référence à la procédure de sélection

Un « Aperçu de la procédure de sélection » est présenté dans la clause <u>R1410T</u> Instructions générales aux proposants (IG 3).

### 1.2 Calcul de la note totale

Dans le cadre du présent projet, on calculera la note totale de la façon suivante :

Cote technique x 40 % = Note technique (points)
PAI x 35 % = Note PAI (points)
Cote de prix x 25 % = Note de prix (points)
Note totale = Maximum de 100 points

# **EPEP 2 DEMANDES DE PROPOSITION**

# 2.1 Exigences de présentation des propositions

On devrait tenir compte de l'information de présentation suivante au moment de la préparation de la proposition.

- Déposer une (1) copie électronique de la proposition
- Format de la feuille : 216 mm x 279 mm (8.5" x 11")
- Dimension minimum du caractère 11 points Times ou équivalent
- Largeur minimum des marges 12 mm à droite et à gauche, en haut et en bas
- Il est préférable que les propositions soient présentées sur des pages recto-verso
- Une (1) « page » désigne un côté d'une feuille de papier
- Une feuille à pliage paravent de format 279 mm x 432 mm (11"x17") pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux pages
- L'ordre de la proposition devrait suivre l'ordre établi dans la demande de proposition, section EPEP.

# 2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions

Le nombre maximum de pages, incluant le texte et les éléments graphiques, pour les exigences de cotation sous la rubrique EPEP 3.2 est de trente (30) pages.

Ce qui suit n'est pas inclus dans le nombre maximum de pages mentionné ci-dessus;

- lettre d'accompagnement
- table des matières
- séparateurs de section (limités au texte pour les titres uniquement)

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

- identification des membres de l'équipe (annexe A)
- formulaire de déclaration/d'attestations (annexe B)
- dispositions relatives à l'intégrité documentation exigée
- première page de la DDP
- première page de modification(s) à la DDP
- formulaire de proposition de prix (annexe C)
- curriculum vitae (CV) sujet à une limite de page

Conséquence de non-conformité: toute page excédentaire au-delà du nombre maximum de pages mentionné ci-dessus et toutes autres pièces jointes seront retirées de la proposition et exclues de l'évaluation par le Comité d'évaluation de l'APC.

# EPEP 3 EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

## 3.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Si la proposition ne respecte pas toutes les exigences obligatoires, elle sera jugée irrecevable et ne sera pas étudiée plus en profondeur.

## 3.1.1 Licences et permis, certification ou autorisation

Le proposant doit être un(e) architecte et ingénieur(e), accrédité(e), ou doit pouvoir être accrédité(e), certifié(e) ou autorisé(e) pour fournir les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales en vigueur dans le territoire du Nunavut.

## 3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

Les membres de l'équipe de l'expert-conseil à identifier sont les suivants :

Proposant (expert-conseil principal) - Architecte

Principaux sous-experts-conseils / spécialistes – Structure, mécanique, électrique et estimateur de coûts

Si le soumissionnaire propose de fournir des services pluridisciplinaires qui pourraient normalement être fournis par un sous-expert-conseil, il doit l'indiquer ici.

Renseignements requis - nom de l'entreprise et des personnes clés qui seront affectées à la réalisation du projet. En ce qui concerne l'expert-conseil principal, indiquer les accréditations, certifications ou autorisations existantes et/ou les moyens qu'il entend prendre pour respecter les exigences en matière de licences et de permis de la province ou du territoire où le projet sera réalisé. Dans le cas d'une coentreprise, indiquer la forme juridique existante ou proposée de cette dernière (se reporter à l'article IG9 intitulé « Limite quant au nombre de propositions » de la clause R1410T Instructions générales aux proposants).

Un exemple d'un formulaire acceptable (typique) pour la présentation des renseignements relatifs à l'identification des membres de l'équipe, est présenté à l'annexe A.

## 3.1.3 Formulaire de déclaration/d'attestations

Les proposants doivent remplir, signer et présenter ce qui suit :

L'annexe B, Formulaire de déclaration/d'attestations tel que demandé

# 3.1.4 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

S/O

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement, le proposant doit présenter, **s'il y a lieu**, la documentation exigée selon <u>R1410T</u> (2022-01-28), Instructions générales 1 (IG1) – Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, **section 3a**.

## 3.2 EXIGENCES DE COTATION

# 3.2.1 Réalisations du proposant dans le cadre de projets

Décrire les réalisations et l'expérience du proposant à titre d'expert-conseil principal dans le cadre de projets.

Choisir un **maximum** de 2 projets entrepris au cours des 10 dernières années. Les propositions présentées par une coentreprise ne doivent pas excéder le nombre maximal de projets. Seulement les 2 premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

# Renseignements à fournir :

- indiquer clairement comment ce projet est comparable/pertinent au projet faisant l'objet de la DDP
- intention et brève description du projet; les parties narratives devraient comprendre une discussion sur l'approche et la philosophie de conception employées pour respecter l'esprit du projet et satisfaire les défis et les résolutions en matière de conception
- contrôle et gestion du budget c.-à-d. prix du contrat et coût définitif de construction expliquer les écarts
- contrôle et gestion des calendriers du projet c.-à-d. calendrier initial et calendrier révisé expliquer les différences
- références de clients nom, adresse et numéros de téléphone et de télécopieur des clients dont le nom est donné en référence au niveau de l'exécution des travaux les références peuvent faire l'objet d'une vérification
- noms des personnes clés responsables de la réalisation du projet
- prix d'excellence reçus.

Le proposant (tel que défini dans l'article IG2 intitulé « Définitions » de la clause <u>R1410T</u> Instructions générales aux proposants) doit posséder les connaissances des projets ci-dessus. De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du proposant ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités font partie de la coentreprise du proposant.

Veuillez indiquer les projets qui ont été réalisés dans le cadre d'une coentreprise et les responsabilités de chacune des entités membres de cette coentreprise dans chaque projet.

## 3.2.2 Réalisations des principaux sous-experts-conseils et spécialistes dans le cadre de projets

Décrire les réalisations et l'expérience des principaux sous-experts-conseils et spécialistes à titre d'expert-conseil principal ou de sous-expert-conseil dans le cadre de projets. Si le soumissionnaire propose de fournir des services multidisciplinaires qui pourraient normalement être assurés par un sous-expert-conseil, il doit l'indiquer ici.

Choisir un **maximum** de 2 projets entrepris au cours des 10 dernières années par les principaux sousexperts-conseils ou par les spécialistes. Seulement les 2 premiers projets présentés dans l'ordre (par sousexpert-conseil ou spécialiste) seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Solicitation No. 5P468-23-0045	 l'inv	/ita	tior

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# Renseignements à fournir :

- indiquer clairement comment ce projet est comparable/pertinent au projet faisant l'objet de la DDP
- intention et brève description du projet; les parties narratives devraient comprendre une discussion sur l'approche et la philosophie de conception employées pour respecter l'esprit du projet et satisfaire les défis et les résolutions en matière de conception
- contrôle et gestion du budget
- contrôle et gestion des calendriers du projet
- références de clients nom, adresse et numéros de téléphone et de télécopieur de clients dont le nom est donné en référence au niveau de l'exécution des travaux - les références peuvent faire l'objet d'une vérification
- noms des personnes clés responsables de la réalisation du projet
- prix d'excellence reçus.

# 3.2.3 Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets

Décrire l'expérience et la compétence des personnes clés qui seront affectées à la réalisation du présent projet, indépendamment de leur association antérieure avec l'entreprise du proposant actuel. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts des membres de l'équipe et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures.

Proposant (expert-conseil principal) - Architecte

Principaux sous-experts-conseils / spécialistes - Structure, mécanique, électrique et estimateur de coûts

# Renseignements à fournir pour chaque membre clé du personnel dans son CV (curriculum vitae) :

- accréditation professionnelle
- accomplissements/réalisations/prix d'excellence
- expérience pertinente, compétence et nombre d'années d'expérience
- rôle, responsabilité et degré de participation de chaque membre dans le cadre de projets antérieurs.

# 3.2.4 Compréhension du projet et gestion des services:

Le proposant aurait avantage à démontrer qu'il comprend les buts du projet, les exigences fonctionnelles et techniques, les contraintes et les enjeux qui influeront sur le produit fini.

Le proposant aurait avantage à fournir des explications sur ce qui suit : comment il compte s'y prendre pour fournir les services et respecter les contraintes; les modalités de gestion des services afin d'assurer la continuité et l'uniformité du contrôle de même que l'efficacité de la production et des communications; la structure de l'équipe et son intégration à la structure actuelle des firmes; et le mode de gestion de l'équipe. Le proposant doit également identifier les sous-experts-conseils et les spécialistes requis pour compléter l'équipe de l'expert-conseil.

Si le soumissionnaire propose de fournir des services multidisciplinaires qui pourraient normalement être fournis par un sous-expert-conseil, il doit l'indiquer ici.

# Renseignements à fournir :

- les exigences fonctionnelles et techniques
- les buts généraux (image de marque fédérale, développement durable, caractéristiques particulières)
- les relations entre ce mandat et d'autres études antérieures réalisées par l'APC
- les enjeux, défis et contraintes importants

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

- le calendrier et le coût du projet; examiner les renseignements relatifs au calendrier et au coût et évaluer les éléments de gestion des risques qui peuvent influer sur le projet
- les philosophies et valeurs des utilisateurs clients.
- confirmation de la composition de l'équipe complète de projet, y compris les noms de l'expertconseil, des sous-experts-conseils et des spécialistes ainsi que leur rôle dans le cadre du projet.
- organigramme indiquant les titres des postes et les noms des titulaires (équipe de l'expertconseil). Plan d'affaire de la coentreprise, composition de l'équipe et responsibilités, le cas échéant
- relève prévue
- profils des postes clés (responsabilités et affectations spécifiques)
- description d'un plan d'action des services, y compris les stratégies de mise en oeuvre et l'ordre d'exécution des activités principales
- rapports hiérarchiques
- stratégies de communication
- délai de réponse démontrer comment les exigences relatives au délai de réponse seront satisfaites.

# 3.2.7 Principes/approche/méthodologie de conception

Le proposant aurait avantage à préciser certains aspects du projet considérés comme défi principal, qui illustreront sa philosophie, son approche et sa méthodologie de conception. Le proposant a ici l'occasion de décrire la philosophie de conception globale de l'équipe ainsi que l'approche qu'elle entend utiliser pour résoudre les questions relatives à la conception et, en particulier, de fournir des explications détaillées sur des aspects uniques du projet actuel.

# Renseignements à fournir :

- philosophie/approche/méthodologie de conception
- description des principaux défis et de la façon dont l'approche de votre équipe sera appliquée à ces défis particuliers.

## 3.3 ÉVALUATION ET COTATION

Dans un premier temps, les soumissions contenant les propositions de prix ne seront pas ouvertes et seuls les aspects techniques des propositions recevables seront examinés, évalués et cotés par un comité d'évaluation de l'APC conformément à ce qui suit afin d'établir les cotes techniques :

Critère	Coefficient de pondération	Cote	Cote pondérée
Réalisations du proposant	2.0	0 - 10	0 - 20
Réalisations des principaux sous-experts- conseils/spécialistes	2.5	0 - 10	0 - 25
Réalisations des personnes clés	3.0	0 - 10	0 - 30
Compréhension du projet et gestion des services	1.0	0 - 10	0 - 10
Principe/approche/méthodologie de conception	1.5	0 - 10	0 - 15
Cote technique	10.0		0 - 100

Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins cinquante (50) points sur les cent (100) points disponibles tels que précisés cidessus.

Les propositions des proposants qui n'obtiennent pas la note de passage de cinquante (50) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# Tableau générique d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points à chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit :

Lors de la réunion d'évaluation finale, les membres du comité d'évaluation de l' APC attribueront des chiffres pairs et impairs pour déterminer la note finale de chaque critère d'évaluation.

	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	SOLIDE
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connaît jusqu'à un certain point les exigences mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Lacunes ne pouvant être corrigées	De façon générale, il est peu probable que les lacunes puissent être corrigées	Lacunes pouvant être corrigées	Aucune lacune significative	Aucune lacune apparente
	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté
	Il est peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	L'équipe ne compte pas tous les éléments ou l'expérience globale est faible	L'équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	L'équipe compte tous les éléments - certains membres ont bien travaillé ensemble dans le passé	L'équipe est solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble à des projets similaires
	Les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent besoin	Généralement, les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent besoin	Les projets antérieurs sont généralement liés aux exigences du présent besoin	Les projets antérieurs sont directement liés aux exigences du présent besoin	Est un chef de file dans les projets directement liés aux exigences du présent besoin
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de capacité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

## **EPEP 4** PRIX DES SERVICES

Toutes les soumissions de proposition de prix des propositions recevables qui ont obtenu la note de passage de cinquante (50) points sont ouvertes à la suite de l'évaluation technique.

Pour établir la note de prix, chaque offre recevable sera calculée au prorata du prix évalué le plus bas et multiplié par 25 %, comme indiqué dans l'exemple de tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous illustre *un exemple* où les trois offres sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur est déterminée par un ratio de 35 % pour le Plan d'avantages aux Inuits (PAI), 40 % pour la note technique et 25 % pour le prix. Le total des points disponibles est égal à 100 et le prix évalué le plus bas est de 50 000 dollars.

Base de sélection : meilleure note combinée de la valeur technique, le PAI et du prix					
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note te	chnique globale	75/100	80/100	70/100	
No	ote du PAI	18/35	28/35	19/35	
Offre Prix évalué		70 000 \$	60 000 \$	50 000,00 \$	
	Note technique	75/100 x 40 = 30	80/100 x 40 = 32	70/100 x 40 = 28	
Calculs	Note du PAI	18/35 x 35 = 18	28/35 x 35 = 28	19/35 x 35 = 19	
	Score de prix	50/70 x 25 = 17,86	50/60 x 25 = 20,83	50/50 x 25 = 25	
Not	e combinée	65,86	80,83	72	
	Rang	3 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	

# **EPEP 5 NOTE TOTALE**

Les notes totales seront calculées comme il suit :

Cote	Plage	% de la note	Note
	d'évaluation	totale	(points)
Cote technique	0 - 100	40	0 - 40
Cote PAI	0 - 35	35	0 - 35
Cote de prix	0 - 25	25	0 - 25
Note totale		100	0 - 100

Le Comité d'évaluation recommandera de contacter d'abord le proposant auquel on aura attribué la meilleure note totale, pour la prestation des services requis. Dans le cas d'une égalité, le proposant qui présente la proposition de prix la moins-disante pour les services sera retenu.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# EPEP 6 EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des formulaires et des documents ci-après a pour but d'aider le proposant à établir un dossier de proposition complet. Il appartient au proposant de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions.

Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 16 « Présentation des propositions » de la clause R1410T Instructions générales aux proposants, comme modifiée à IP2 Documents de la proposition. Le proposant peut, s'il le désire, joindre à sa proposition une lettre d'accompagnement.

Identification de l'équipe - voir le modèle de présentation type à l'annexe A
Formulaire de déclaration/d'attestations - formulaire présenté à l'annexe B, rempli et signé
Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée - s'il y a lieu, conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) et selon R1410T (2022-01-28), Instructions générales 1 (IG1) – Dispositions relatives à
l'intégrité – soumission, section 3a.
Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction – <b>avec sa</b>
soumission, s'il y a lieu, conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension
(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) et selon R1410T (2022-01-28),
Instructions générales 1 (IG1) – Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, <b>section 3b.</b>
Proposition - soumettre une (1) copie électronique
Annexe H – Plan d'avantages aux Inuits (PAI)
Page couverture de la DDP
Page couverture de toute(s) modification(s) de l'invitation

### Dans une soumission distincte:

Formulaire de proposition de prix - un (1) exemplaire rempli et soumis au numéro de télécopieur ou à l'adresse électronique mentionnée sur la première page de la Demande de Proposition pour la réception des soumissions.

Note: Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par télécopieur doivent inclure une page de couverture à chaque soumission portant la mention "Soumission 1" pour la proposition technique et le PAI et "Soumission 2" pour le formulaire de proposition de prix. Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par courrier électronique sont priés de joindre deux fichiers distincts portant chacun la mention "Soumission 1" pour la proposition technique et PAI et "Soumission 2" pour le formulaire de proposition de prix.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE F FAIRE AFFAIRE AVEC TPSGC – MANUEL DE DOCUMENTATION ET DE LIVRABLES

Ce document est joint en format PDF.

Toute mention du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit être supprimée et remplacée par « Agence Parcs Canada ».

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Coordonnées

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

Autorité responsable/chef de projet de Parcs

Canada

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE G ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Adresse

Gestionnaire de projet/autorité contractante					
Entrepreneur principal					
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)					
Lieux des travaux					
Pond Inlet, Nunavut					
Description générale des travaux à exécuter					
Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut					

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous—traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
CC	e soussigné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je omprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les xigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.
N	om Signature
D	ate

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# ANNEXE F - PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS

# PARTIE A - PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)

# Évaluation de la garantie du plan des PAI

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan des PAI, **LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LA PREUVE, DE PAIR AVEC SON OFFRE**, qu'il répond à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan des PAI.

Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les soumissionnaires doivent inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan des PAI soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation.

LES SOUMISSIONNAIRES POURRONT RECEVOIR DES POINTS UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS DÉMONTRÉS. Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan des PAI, et les déclarations invérifiables pourraient rendre la soumission non recevable.

# Sélection de l'entrepreneur (processus à deux enveloppes)

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la combinaison recevable la plus élevée de PAI, de prix et de mérite technique. Le ratio sera de **35**% pour le Plan d'avantages offerts aux Inuits, **25**% pour le prix et de **40**% mérite technique.

Note du PAI = Points du soumissionnaire x 35% Nombre maximum de points Note du prix = Soumission la moins élevée x 25% Prix du soumissionnaire Note technique = mérite technique du soumissionnaire x 40%

# CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)

Les exigences de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté le Roi du chef du Canada s'appliquent à ce marché. Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et garanties.

Critères d'avantages pour les Inuits (CAI)		
1A	Emploi des Inuits : évaluer l'embauche de main-d'œuvre inuite.	Points
	L'emploi de main-d'oeuvre Inuite sur place pour exécuter les travaux visés par les marchés. Les soumissionnaires seront évalués relativement à leur garantie ferme d'employer sur place des Inuits de la région désignée du Nunavut pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place indépendamment du fait qu'il s'agit d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant. Les pourcentages doivent correspondre à	/15

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits sur place. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits sur place. L'emploi d'Inuits sur place sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation d'appui fournie par l'entrepreneur et l'examen des dossiers statistiques du représentant du Ministère sur la main-d'oeuvre Inuite sur place. 0 - 100 % du total d'heures de travail = 0 - 10 points au prorata. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles. % x total des points Exemple: Le soumissionnaire garanti que 65 % des heures de travail seront accomplies par des employés inuits = 65 % x 10 = 6.5 points Le soumissionnaire doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre autochtone. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points. La note sera ajustée en fonction des documents justificatifs (ex : estimation du plan de travail). La vérification du statut d'entreprise inuits sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes: base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/ Formation et développement des compétences des Inuits : évaluer la prise d'engagements, dans le cadre du marché, en ce qui concerne la 2 formation ou le développement des compétences des Inuits. Les soumissionnaires seront évalués selon leur engagement à offrir de la formation en cours d'emploi et des programmes d'apprentissage aux Inuits de la région désignée du Nunavut sans frais supplémentaires dans le cadre du marché. La formation et l'apprentissage sont réputés fournis lorsque les bénéficiaires ont acquis des compétences professionnelles certifiables et reçu certification. Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de /5 formation pour les Autochtones/Inuits, la proposition du soumissionnaire s'engageant à offrir le plus grand nombre d'heures de formation obtenant la totalité des points. Soumissionnaire 1 Soumissionnaire 2 Soumissionnaire 3 Nombre total d'heures de formation 20 heures 35 heures 60 heures des Inuits proposé 20/60 = 33 / 5 du35/60 = 58 / 5 du60/60 = 100 / 5 duCalcul des total des points total des points total des points points possibles possibles possibles Propriété inuite (entrepreneur principal ou entreprise sous-traitante) : évaluer si le soumissionnaire est une entreprise inuite inscrite au REI, et si des entreprises inuites 3A /5 inscrites au REI seront embauchées à titre de sous-traitantes pour l'exécution du marché de l'État.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

## Sous-traitants/fournisseurs:

Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs Inuits pour exécuter les travaux du marché. Les soumissionnaires seront évalués selon leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants inuits de la région désignée du Nunayut associé au marché pour l'exécution des services ou la fourniture des biens et de l'équipement.

Remarque : Si l'entrepreneur principal est une entreprise à propriété inuite, la valeur totale en dollars du marché inuite doit également comprendre la part du marché revenant à l'entrepreneur. Si l'entrepreneur est une entreprise inuite, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de soustraitance pour des biens et des services accordés à des entreprises non autochtones/non inuites, s'appliquerait au total de la ligne (A) cidessous.

Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.

3B % x total des points disponibles = points attribués

/5

# Exemple:

Valeur estimative du contrat : 100 000 \$ - Moins la sous-traitance non-inuit : \$ 45,000 = Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits : \$ 55,000  $55\ 000\$ \$ /  $100\ 000\$ \$ = 0,55 x 5 = 2.75 points

# NOTE

Les pourcentages DOIVENT ÊTRE APPUYÉS par une liste de fournisseurs/soustraitants particuliers qui peuvent être confirmés comme sous-traitants inuits.

La vérification du statut d'entreprise inuits sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes:

base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/

# Critères d'avantages pour le Nunavut (CAN)

Emplacement dans la région du Nunavut : évaluer si le soumissionnaire ou les entreprises sous-traitantes ont un siège social, des bureaux administratifs ou d'autres installations dans la région du Nunavut.

/5

La vérification du statut d'entreprise inuites sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes : Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/

Criteria	Total Points Available	Total Score
Emploi des Inuits	15	/15
Formation et développement des compétences des Inuits	5	/5
Propriété inuite /Sous-traitants/fournisseurs :	10	/10
Emplacement dans la région du Nunavut	5	/5
	Grand Total	/35

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# PARTIE B - GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

- **1.** Au moment de la soumission Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre une demande.
- 2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

# TABLEAU 1 - Siège social

# Fournir l'adresse d'entreprise actuelle

Les soumissionnaires doivent montrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région du Nunavut.

### TABLEAU 2 - Garantie de formation des travailleurs Inuits

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Type de formation	Employés inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le type de formation et le nombre d'heures.		

# TABLEAU 3 – Garantie du nombre d'employés Inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché =\_\_\_\_\_ % Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits sur place	Heures- employés non Inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer.		

## TABLEAU 4 - Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs Inuits :

Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché Prix total de la soumission = \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous- traités.		
NOTE: Seuls les sous-traitants et les fournisseurs dont le statut d'entreprise autochtone peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. La vérification du statut d'entreprise autochtone sera effectuée conformément à l'article 4 Sous-traitants/fournisseurs.		

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

S/O

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc

national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

Attestation du soumissionnaire	
Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garan moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché	
ATTESTATION DU PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI):	
NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SIGNATURE	DATE

Le soumissionnaire atteste que la garantie du PAI appuie sa soumission est exacte et complète.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# PARTIE C - ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR

- 1. Pour les entrepreneurs sélectionnés seulement Si une garantie de plan des PAI est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan des PAI. L'entrepreneur doit remplir les tableaux suivants, et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) sur une base à la fin du marché/avant le paiement final.
- 2. L'entrepreneur doit indiquer si des objectifs n'ont pas été atteints et pourquoi ils n'ont pas été atteints.
- 3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
- 4. L'attestation du plan des PAI et les rapports de réalisations du plan des PAI doivent être remis avant le paiement final avec des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie du plan des PAI.
- 5. Le défaut de remettre l'attestation et le rapport demandés dans un délai de 15 jours ouvrables pourra se traduire par une pénalité de 1%.

Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Cloë Pelland Tessier

Courriel: <a href="mailto:cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca">cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca</a>

# TABLEAU 1 - Siège social

# Fournir l'adresse d'entreprise actuelle

Les entrepreneurs démontrer confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée dans la région désignée du Nunavut.

# TABLEAU 2 – Réalisations quant à la formation des travailleurs Inuits

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Type de formation	Heures-employés inuits
L'entrepreneur doit inclure le type de formation,		
le nombre d'heures et le pourcentage effectué.		

# TABLEAU 3 - Réalisations quant au nombre d'employés Inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché =\_\_\_\_\_ % Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits sur place	Heures-employés non Inuits
L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc

national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

TABLEAU 4 – Réalisation	s quant au nombre de s	sous-traitants/fournisseurs	Inuits:
-------------------------	------------------------	-----------------------------	---------

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché Valeur finale du marché = \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
L'entrepreneur doit inclure la		
valeur des travaux sous-traités.		

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR		
ATTESTATION DE RÉALISATION DU PLA	AN D'AVANTAGES OFFERTS	S AUX INUITS :
NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	SIGNATURE	DATE
L'entrepreneur atteste que les renseigne RÉALISATIONS sont exacts et complets	ements contenus dans les TA	ABLEAUX DES

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

# <u>PARTIE D - CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS</u> AUX INUITS

- 1. Aux termes des dispositions du marché proposé, si l'entrepreneur respecte les garanties de plan des PAI prévues et attestées dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du marché convenu.
- 2. Si l'entrepreneur ne respecte pas sa garantie en matière de formation attestée, un montant maximum de 0.20 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit des versements de paiement final. L'entrepreneur ne sera pas évalué en fonction de ses réalisations quant à la formation. (Tableau 1A)
- 3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'heures-employés Inuits sur place pour le marché et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.40% de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1B)
- 4. Si l'entrepreneur ne réussit pas à recruter le pourcentage certifié de sous-traitants/fournisseurs Inuits et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.40 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1C)
- 5. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer, déduire ou prélever de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada, tout montant de pénalités dû et impayé aux termes de la présente section.
- 6. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du marché.
- 7. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les dommages s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie de plan des PAI et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

REMARQUE : « VALEUR FINALE DU MARCHÉ » – Aux fins du calcul des pénalités, la valeur finale du marché comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins qu'il soit précisé qu'elles sont exclues du calcul du plan des PAI au moment de la négociation ou de l'ordre de modification.

TABLEAU 1A – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE À LA FORMATION			
POINT No	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR:  Examen au cas par cas de la capacité de l'entrepreneur de prouver qu'il a fait des efforts diligents pour respecter les garanties en matière de formation des Inuits.  Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence:  0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.  14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour	40	

Amd. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

	essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI. 28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.		
2	NOTE TOTALE ÉTABLIE	40	
3	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (40 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.20%	\$	
4	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :		
5	Représentant ministériel : Responsable technique : Agent de négociation des marchés (APC):		

POINT No	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits sur place selon la formule suivante :		
	Pourcentage de la garantie = Atteint =% * 60 % Proposé %	60	
	<b>Remarque :</b> Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.		
2	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :		
	On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d'Inuits sur place.		
	Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :		
	0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.	40	
	14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.		
	28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.		

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client S/O

File Name - Nom du dossier Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100	
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.40%	\$	
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :		
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :  Représentant ministériel :  Responsable technique : Agent de négociation des marchés (APC) :		

	TABLEAU 1C – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE AUX SOUS- TRAITANTS/FOURNISSEURS			
POINT No	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE	
	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante :			
1	Pourcentage de la garantie = Atteint = % * 60 % Proposé %	60		
	Remarque : Un pourcentage de la garantie de 50 % ou moins correspond à zéro point.			
	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :			
	On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs Inuits.			
	Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :			
2	0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/ fournisseurs du plan des PAI.  14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/ fournisseurs du plan des PAI.  28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/ fournisseurs du plan des PAI.	40		
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100		
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.40%	\$		
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :			

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0045/A

S/O

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Cloë Pelland Tessier

File Name - Nom du dossier

Conception et inspection de la rénovation du bâtiment administratif du Parc national de Sirmilik, Pond Inlet, Nunavut

SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :

Représentant ministériel :
Responsable technique :
Agent de négociation des marchés (APC):